

# Understanding GENERIC DRUGS



[www.medavie.bluecross.ca](http://www.medavie.bluecross.ca)

## WHAT ARE GENERIC DRUGS?

A generic drug is an interchangeable version of a brand name product. Generic drugs contain the same active medicinal ingredient and are considered therapeutically equivalent to the brand name product although they may differ in shape and colour when compared to the brand name product.

The most important thing to know is that the active ingredients of generic drugs are absorbed into the body at the same rate, deliver the same therapeutic effect and can be safely interchanged with typically higher priced brand medications. All drugs sold in Canada must be approved by Health Canada. Each product must meet strict regulations and both generic and brand name drugs are subjected to the very same rigorous standards. Each province maintains a list of interchangeable generic drugs and their brand name equivalents.

## WHY CHOOSE A GENERIC DRUG?

Currently, approximately 65 per cent of all brand name drugs have a generic drug equivalent. Choosing a generic drug is an easy way to get the most out of your drug plan. By using generic drugs when available, you reduce your medication costs keeping your out of pocket expenses and insurance premiums you may be required to pay to a minimum. Lowering total drug costs is key to ensuring your benefits plan costs are sustainable over the long-term, given that drug costs continue to increase.

### EXAMPLE:



*The estimated monthly cost for brand Celebrex 200 mg is \$102.05 compared to \$27.45 for generic Apo-Celecoxib 200 mg. By switching to the generic drug, your plan would save an estimated **\$895.20/year**, and you reduce your out of pocket expense.*

## GENERIC DRUGS AND YOUR MEDAVIE BLUE CROSS DRUG PLAN

Your Medavie Blue Cross drug plan may already have some built-in features to encourage you to consider using a generic drug. For example, your prescriptions may be automatically reimbursed up to the cost of the lowest priced interchangeable product to ensure that you are getting the most value from your drug plan.



If your plan has adopted a Mandatory Generic Substitution

approach, your pharmacist may play a role in ensuring the lowest priced drug is dispensed on your next pharmacy visit. Should your healthcare professional prescribe you a brand name drug with "No Substitution" indicated, your pharmacist may contact them to confirm if the generic drug can be dispensed instead, ensuring you are not required to pay any additional costs.

We understand that there could be instances when your healthcare professional indicates there is a medically substantive need to remain on the brand name drug. For these situations, we have developed an Exception Process. To have your exception reviewed, your prescriber or pharmacist needs to provide a copy of the **Health Canada Side Effect Reporting Form** that was completed and sent to Health Canada on your behalf. Additional information on this process can be found on the Mandatory Generic Substitution page on our website at [www.medavie.bluecross.ca](http://www.medavie.bluecross.ca).

™ The Blue Cross symbol and name are registered trademarks of the Canadian Association of Blue Cross Plans, used under licence by Medavie Blue Cross, an independent licensee of the Canadian Association of Blue Cross Plans.  
\* Trade-mark of the Canadian Association of Blue Cross Plans.  
® Trade-mark of Blue Cross Blue Shield Association.



# Comprendre les MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES



[www.medavie.croixbleue.ca](http://www.medavie.croixbleue.ca)

## QU'EST-CE QU'UN MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE?

Un médicament générique est une version interchangeable d'un médicament de marque. Le médicament générique contient les mêmes ingrédients actifs que le médicament de marque et est considéré comme équivalent du point de vue thérapeutique. Souvent, la seule différence réside dans la forme et la couleur du médicament.

Il est important de reconnaître que les ingrédients actifs d'un médicament générique sont absorbés par le corps à la même vitesse que ceux d'un médicament de marque, qu'ils entraînent les mêmes effets thérapeutiques et qu'ils peuvent être interchangeables de façon sécuritaire avec des médicaments de marque plus dispendieux. Tous les médicaments vendus au Canada doivent être approuvés par Santé Canada. Tant les produits génériques que les produits de marque doivent respecter des normes très strictes. Chaque province tient une liste des médicaments génériques interchangeables et de leurs équivalents de marque.

## POURQUOI CHOISIR UN MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE?

Actuellement, environ 65 % des médicaments de marque ont un équivalent générique. Choisir des médicaments génériques est une façon simple de tirer le maximum de votre régime d'assurance médicaments. En utilisant des médicaments génériques quand ils sont disponibles, vous réduisez les coûts de vos médicaments, ce qui vous permet de maintenir vos coûts déboursés et le montant de vos primes au minimum. Diminuer le coût total des médicaments est essentiel pour s'assurer que les coûts de votre régime de garanties sont durables à long terme, étant donné l'augmentation constante des coûts des médicaments.

### EXEMPLE :



*Le coût mensuel approximatif du médicament de marque Celebrex 200 mg est de 102,05 \$, comparativement à 27,45 \$ pour le médicament générique Apo-Celecoxib 200 mg. En optant pour le médicament générique, votre régime économiserait environ 895,20 \$ par année et vous pourriez réduire vos coûts déboursés.*

## LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES ET VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS DE CROIX BLEUE MEDAVIE

Votre régime d'assurance médicaments de Croix Bleue Medavie comporte peut-être déjà des caractéristiques qui vous poussent à utiliser un médicament générique. Par exemple, votre régime rembourse peut-être seulement le coût du médicament interchangeable le moins cher pour s'assurer que vous tirez le maximum de votre régime d'assurance médicaments.

Si votre régime utilise une méthode de substitution obligatoire d'un produit générique, votre pharmacien peut s'assurer qu'il vous remet le médicament



le moins dispendieux lors de votre prochaine visite. Si votre professionnel de la santé vous prescrit un médicament de marque et indique la mention « Aucune substitution », votre pharmacien peut lui téléphoner pour savoir s'il peut plutôt vous vendre un médicament générique, afin que vous n'ayez pas à déboursier de sommes supplémentaires.

Nous comprenons que, dans certains cas, votre professionnel de la santé indique cette mention parce qu'il existe une véritable raison médicale pour que vous utilisiez le médicament de marque. Pour ces situations, nous avons créé un processus d'exception. Afin que votre demande d'exception soit évaluée, votre prescripteur ou pharmacien doit fournir une copie du **Formulaire de déclaration d'effets secondaires de Santé Canada** qui a été rempli et envoyé à Santé Canada en votre nom. Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires au sujet de ce processus sur la page de Substitution obligatoire des médicaments génériques de notre site Web au [www.medavie.croixbleue.ca](http://www.medavie.croixbleue.ca).

™ Le symbole et le nom Croix Bleue sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue (ACCB), utilisées sous autorisation avec permis de Croix Bleue Medavie, un titulaire de licence indépendant de l'ACCB.

\* Marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue.  
\* Marque déposée de la Blue Cross Blue Shield Association.

